



# MORLAIX SAINT MARTIN BASKET

## REGLEMENT INTERIEUR :

### Saison 2019-2020

Adresser le **DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET** à :

Nathalie Mével - 1 Ld Bodassin - 29410 PLEYBER-CHRIST

☎ : 06 89 12 05 35 - [mevel.nath@wanadoo.fr](mailto:mevel.nath@wanadoo.fr)

#### TARIF des LICENCES 2019 - 2020

Catégories	Années	Licences		<p><b><u>Le dossier complet comprend :</u></b></p> <p>L'imprimé FFBB de Demande de Licences :</p> <p>Y faire remplir le Certificat Médical + (Surclassement nés en 2011-2009-2007-2005-2004 pour U20 Gars - 2003-2002)</p> <p>Répondez au questionnaire Médical et complétez la rubrique ATTESTATION QUESTIONNAIRE MEDICAL si votre précédent certificat médical date de 2017 ou 2018 et si le joueur n'est pas concerné par le surclassement</p> <p>Le règlement de la licence (Chèque bancaire, chèque vacances ANCV, coupons sport, en espèces en totalité)</p> <p>La photo d'identité en format JPEG (prise par son portable en gros plan et à transmettre par MMS ou Mail ou Messenger au 0689120535 ou <a href="mailto:mevel.nath@wanadoo.fr">mevel.nath@wanadoo.fr</a>)</p> <p>Une photocopie de la carte d'identité pour les nouveaux licenciés de + 18 ans et ceux nés en <u>2001</u>.</p> <p>Le montant de l'assurance option A est inclus dans les prix ci-contre.</p> <p>L'option B (donne droit à indemnités journalières en cas de perte de salaire, voir contrat) reste possible sous réserve d'acquitter le surcoût à savoir <u>8.63 €</u>.</p>
		5x5 + 3x3	Dirigeant	
U 7	2013 - 2014	82,50 €		
U 9 / U 8	2011 - 2012	112,50 €		
U 11 / U10	2009 - 2010	112,50 €		
U 13 / U12	2007 - 2008	122,50 €		
U 15 / U14	2005 - 2006	122,50 €		
U 17 / U16	2003 - 2004	127,50 €		
U 18	2002	127,50 €		
U 20 / U19	2000 - 2001	127,50 €		
SENIORS	sans emploi, Etudiant	127,50 €		
SENIORS	salarié	132,50 €		
JOUEURS	élu au comité directeur	92,50 €		
BASKET LOISIRS		82,50 €		
ADHESION Membres			52,50 €	
☼ Frais de mutation seniors 80,50 €				

#### TARIF DEGRESSIF FAMILIAL

- 25 % sur la 2ème licence la moins chère

- 50 % sur la 3ème licence la moins chère

- 75 % sur la 4ème licence la moins chère

**l'adhésion des Membres au Comité Directeur ne donne pas droit à réduction**

Le Morlaix Saint Martin Basket (MSMB) comprend 232 licenciés (saison 2018-2019) et fonctionne sur le principe du bénévolat. Les activités ne peuvent se dérouler harmonieusement que si tous les partenaires y apportent leur contribution suivant leurs compétences et leurs disponibilités ; chacun devant se sentir véritablement acteur de sa pratique sportive ou de celle de ses enfants. Tout membre du MSMB, joueur, parent, manager, doit respecter et accueillir les adversaires dans la convivialité. La tolérance et l'esprit sportif prédomineront en toutes circonstances.

**Informations générales du MSMB** : Se tenir informé des plannings d'horaires des matchs, arbitrage et table pour l'e-marque (mise à jour faite jusqu'au samedi midi en cas de modification de dernière minute).

Site internet : [msmbasket.fr](http://msmbasket.fr)  
 Facebook : [msmbasket](https://www.facebook.com/msmbasket)  
 Mail : [msmbasket@gmail.com](mailto:msmbasket@gmail.com)

**Droit d'image** : Autorisation de publication des photographies des licenciés du MSMB sur le site internet du MSMB, le journal du MSMB, partenaires ou média...

Tout joueur licencié au MSMB ou son représentant légal pour les mineurs, autorise expressément les dirigeants du MSMB, ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Accès aux responsabilités** : A partir de la catégorie U9, pour les matchs se déroulant à domicile, les joueurs et joueuses seront convoqués à tour de rôle pour apporter leur contribution au bon déroulement des rencontres (feuilles de matchs, e-marque, chronométrage, arbitrage,...). En cas d'absence, le joueur sera convoqué de nouveau pour un match un week-end suivant.

**Rencontres à l'extérieur** : Le transport pour les déplacements des équipes se fait en voitures particulières. Tous les parents doivent participer à tour de rôle : un tour est organisé entre les parents, assistés par les coaches responsables du MSMB et communiqué à tous. La gestion, la permutation des tours de covoiturage est à assurer sous la responsabilité des parents. Si le parent accompagnateur prévu pour le covoiturage ne peut pas assurer son tour, il contactera un des autres parents portés sur la liste pour se faire remplacer, et préviendra le coach de l'équipe.

En cas d'absence imprévue, le joueur préviendra le responsable d'équipe au plus tôt.

**Répartition dans les équipes** : En début de saison, les joueurs sont répartis dans les équipes suivant leur catégorie. Si l'effectif le justifie et si les possibilités d'encadrement le permettent, deux équipes d'une même catégorie peuvent être créées.

**Tenue vestimentaire** : A tour de rôle, chaque joueur est responsable de l'entretien des maillots et shorts qui lui sont confiés le week-end lors des matchs. Les maillots et les shorts doivent être portés uniquement pour les matchs, et reste la propriété du club.

**Sécurité des joueurs mineurs** : Il est demandé aux parents de ne pas laisser les jeunes joueurs attendre seuls et sans surveillance devant ou dans la salle, sans s'être assuré de la présence effective des entraîneurs. La responsabilité du MSMB n'est engagée qu'à partir de l'instant où un responsable du club a accueilli le joueur sur le créneau de l'entraînement ou du match. En fin d'entraînement, les parents doivent le récupérer à l'horaire prévu au planning. Les jeunes joueurs qui rejoignent seuls leur domicile après les séances d'entraînements le font sous la responsabilité exclusive des parents. Les parents qui optent pour cette option devront compléter la phrase suivante sur le formulaire d'inscription.

« A l'issue des séances d'entraînements ou des matchs, je soussigné, Mr ou Mme....., autorise ma fille/mon fils ....., à rejoindre seuls le domicile habituel. En cas de sinistre sur le trajet entre la salle et le domicile, seule ma responsabilité exclusive est engagée. »

**Discipline générale** : Tout membre du MSMB doit avoir un comportement compatible avec les activités normales du club, en particulier : - Respect des personnes d'encadrement, - Respect des autres joueurs, partenaires, et adversaires, - Respect des arbitres, - Respect du matériel et des installations. Tout manquement à ces règles, ou tout comportement contraire à l'esprit sportif pourra faire l'objet de sanctions sur décision du bureau : avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive, non-renouvellement de la licence pour l'année suivante.

L'amélioration de la pratique harmonieuse du basket passe par un minimum d'investissement de la part de chacun. Les joueurs, les parents et les dirigeants du club doivent faire preuve de solidarité pour développer un esprit de club. La pérennité du basket au MSMB reste assujettie à la participation active de tous, notamment des parents pour les jeunes (de U7 à U18). Cet appui est indispensable à l'équipe dirigeante pour perpétuer la formule associative, fondement des statuts du club.